



Votre Régime
conventionnel
frais de santé

CCN
Commerce
de détail
horlogerie

www.umanens.fr

Les signataires de la Convention collective nationale (CCN) du Commerce de détail de l'horlogerie bijouterie ont négocié pour vous une complémentaire santé applicable à l'ensemble des salariés de la branche.

Nous vous proposons des garanties conformes au régime complémentaire frais de santé (accord du 16 décembre 2015).





Dans le cadre de la mise en œuvre de la CCN, les représentants de la branche ont recommandé **Umanens comme seul organisme** en charge de l'assurance et la gestion du régime frais de santé.





VOTRE RÉGIME FRAIS DE SANTÉ : GARANTIES ET TARIFS



VOTRE GRILLE DE GARANTIES

 SOINS COURANTS	Base (Sécurité sociale incluse)	Base intermédiaire (Base incluse)	Base améliorée (Base incluse)
Visites, consultations de généralistes - OPTAM/OPTAM-CO Hors OPTAM/OPTAM-CO	100% BR / 100% BR	150% BR / 130% BR	200% BR / 180% BR
Visites, consultations de spécialistes - OPTAM/OPTAM-CO Hors OPTAM/OPTAM-CO	100% BR / 100% BR	150% BR / 130% BR	200% BR / 180% BR
Actes techniques - OPTAM/OPTAM-CO Hors OPTAM/ OPTAM-CO	100% BR / 100% BR	150% BR / 130% BR	200% BR / 180% BR
Radiologie (radio, scanner, IRM...) - OPTAM/OPTAM-CO Hors OPTAM/OPTAM-CO	100% BR / 100% BR	150% BR / 130% BR	200% BR / 180% BR
Auxiliaires médicaux (kinésithérapeutes, sages-femmes...)	100% BR	150% BR	200% BR
Analyses médicales	100% BR	125% BR	150% BR
Actes de prévention	100% BR	100% BR	100% BR
Cure thermale	RSS	100% BR	100% BR
Médecines douces (ostéopathes, acupuncteurs, chiropracteurs)	-	30€ (max. 2/an/bénéficiaire)	30€ (max. 4/an/bénéficiaire)
Sevrage tabagique	RSS	RSS + 25€ (max. 1/an/bénéficiaire)	RSS + 50€ (max. 1/an/bénéficiaire)
 HOSPITALISATION			
Frais de séjour	100% BR	100% BR	100% BR
Honoraires médicaux et chirurgicaux - OPTAM/OPTAM-CO Hors OPTAM/OPTAM-CO	100% BR / 100% BR	150% BR / 130% BR	200% BR / 180% BR
Forfait journalier hospitalier et psychiatrique illimité	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Participation forfaitaire actes lourds	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Chambre particulière	-	20€/jour	40€/jour
Frais d'accompagnement (- de 16 ans)	-	10€/jour	20€/jour
Frais de transport pris en charge par la S.S.	100% BR	100% BR	100% BR
Maternité - Chambre particulière	-	25€/jour	50€/jour
Maternité - Prime de naissance	-	5% PMSS	10% PMSS
 PHARMACIE			
Médicaments à Service Médical Rendu (SMR) «majeur» / «modéré» / «faible»	100% BR / RSS / RSS	100% BR / 100% BR / 100% BR	100% BR / 100% BR / 100% BR
 OPTIQUE (a)			
Monture seule	100% BR	RSS + 75 €	RSS + 150 €
2 verres simples (classe b)	RSS + 100 €	RSS + 200 €*	RSS + 300 €*
2 verres complexes (classe c)	RSS + 200 €	RSS + 400 €*	RSS + 600 €*
2 verres très complexes (classe d)	RSS + 200 €	RSS + 400 €*	RSS + 600 €*
1 verre simple (classe b) + 1 verre complexe (classe c)	RSS + 150 €	RSS + 300 €*	RSS + 450 €*
1 verre simple (classe b) + 1 verre très complexe (classe d)	RSS + 150 €	RSS + 300 €*	RSS + 450 €*
1 verre complexe (classe c) + 1 verre très complexe (classe d)	RSS + 200 €	RSS + 300 €*	RSS + 450 €*
Lentilles prises en charge par la S.S.	100% BR	100% BR + 75 €	100% BR + 150 €
Lentilles non prises en charge par la S.S.	-	75 €	150 €

 DENTAIRE	Base (Sécurité sociale incluse)	Base intermédiaire (Base incluse)	Base améliorée (Base incluse)
Soins dentaires	100% BR	100% BR	100% BR
Inlays/Onlays	100% BR	120% BR	150% BR
Prothèses dentaires prises en charge par la S.S.	125% BR	125% BR + 150 €/an/bénéficiaire	125% BR + 300 €/an/bénéficiaire
Prothèses dentaires non prises en charge par la S.S.	-	150 €/an/bénéficiaire	300 €/an/bénéficiaire
Orthodontie prise en charge par la S.S.	125% BR	150% BR	200% BR
Orthodontie non prise en charge par la S.S.	-	100 €/an/bénéficiaire	200 €/an/bénéficiaire
 AUTRES FRAIS MÉDICAUX			
Prothèses auditives	100% BR	100% BR + 100 €/an/bénéficiaire	100% BR + 200 €/an/bénéficiaire
Autres prothèses / Dispositifs médicaux (fournitures médicales, pansements...)	100% BR	150% BR	200% BR

Document non contractuel fourni à titre indicatif. Grille de prestations susceptible d'évolutions.

a) Limitation à un équipement (verres / monture) / 2 ans sauf mineurs et évolution de la vue (équipement tous les ans).

Classe b : Foyer dont la sphère est comprise entre -6,00 et +6,00 et dont cylindre ≤ + 4,00.

Classe c : Foyer dont la sphère est hors zone de -6,00 à +6,00 ou dont cylindre > + 4,00 et verres multifocaux ou progressifs.

Classe d : Verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est hors zone de - 8,00 à + 8,00 ou à verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est hors zone de - 4,00 à + 4,00.* y compris forfait monture.

Les montants de remboursement applicables aux médecins adhérent au CAS sont identiques aux montants applicables aux médecins ayant souscrit l'OPTAM/OPTAM-CO.

BR : Base de Remboursement de la Sécurité sociale - FR : Frais Réels - OPTAM : Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée - OPTAM-CO : Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée, destinée aux médecins exerçant en Chirurgie et en Obstétrique - PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale - S.S. : Sécurité sociale - TM : Ticket Modérateur.

EXEMPLES DE REMBOURSEMENTS ET DE RESTE À CHARGE *

EN COMPLÉMENT DU RÉGIME GÉNÉRAL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Médecine courante - Consultation spécialiste OPTAM : dépense 60€

RÉGIME CHOISI	REMBOURSEMENT SÉCURITÉ SOCIALE	REMBOURSEMENT RÉGIME COMPLÉMENTAIRE Y COMPRIS SÉCURITÉ SOCIALE	RESTE À CHARGE
BASE	19,60€	28,00€	32,00€
BASE INTERMÉDIAIRE	19,60€	42,00€	18,00€
BASE AMÉLIORÉE	19,60€	56,00€	4,00€

Médecine courante - Consultation spécialiste HORS OPTAM : dépense 60€

RÉGIME CHOISI	REMBOURSEMENT SÉCURITÉ SOCIALE	REMBOURSEMENT RÉGIME COMPLÉMENTAIRE Y COMPRIS SÉCURITÉ SOCIALE	RESTE À CHARGE
BASE	19,60€	28,00€	32,00€
BASE INTERMÉDIAIRE	19,60€	36,40€	23,60€
BASE AMÉLIORÉE	19,60€	50,40€	9,60€

Dentaire - Soins : dépense 100€

RÉGIME CHOISI	REMBOURSEMENT SÉCURITÉ SOCIALE	REMBOURSEMENT RÉGIME COMPLÉMENTAIRE Y COMPRIS SÉCURITÉ SOCIALE	RESTE À CHARGE
BASE	55,67€	79,53€	20,47€
BASE INTERMÉDIAIRE	55,67€	79,53€	20,47€
BASE AMÉLIORÉE	55,67€	79,53€	20,47€

*Exemples donnés à titre indicatif, valeur non contractuelle. Les remboursements sont susceptibles d'évoluer selon les règles de remboursement de la Sécurité sociale.





CHOIX D'OPTION MODE D'EMPLOI

CE QU'IL FAUT SAVOIR POUR SOUSCRIRE UNE OPTION :

1

Se rapprocher de son employeur, afin de déterminer quel niveau de garanties il a choisi pour l'entreprise.

2

Lorsque vous souscrivez une option, celle-ci est intégralement à votre charge.

3

Le choix d'option est applicable à vos ayants droit à titre facultatif.

STRUCTURE DE COTISATION :

COUVERTURE OBLIGATOIRE CHOISIE PAR L'EMPLOYEUR

→ Structure Salarié (Seul)



Salarié

COUVERTURE FACULTATIVE

CHOIX D'OPTION POUR VOUS-MÊME ET/OU VOS AYANTS DROIT

→ Structure Salarié/Conjoint/Enfant/Ascendant



Salarié



Conjoint



Enfant(s)
(Gratuité à partir du 3^{ème} enfant)



Ascendant



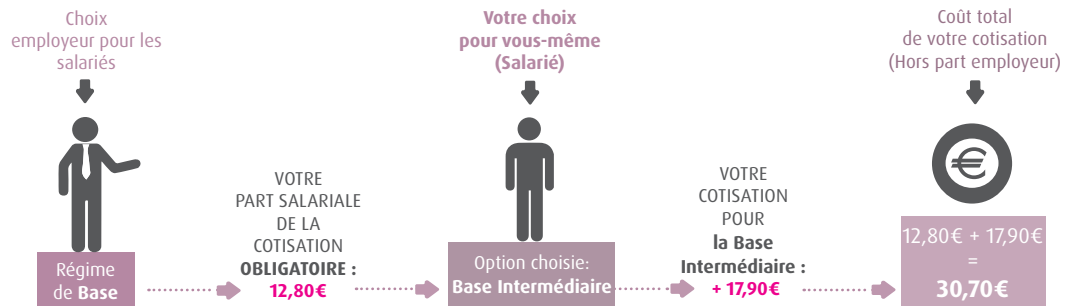
COMPRENDRE VOS COTISATIONS POUR LES GARANTIES FACULTATIVES : EXEMPLES

Si votre employeur a choisi de prendre le régime de Base pour l'entreprise, il vous est possible d'y ajouter pour vous et vos ayants droit une option.

CHOIX 1			
BASE = RÉGIME OBLIGATOIRE			
Régime général	Base	Base Intermédiaire	Base Améliorée
Salarié	Part patronale: 12,80€	Soit +17,90€	Soit +31,81€
+Conjoint	Soit +29,44€	Soit +20,36€	Soit +33,80€
+Enfant*	Soit +15,36€	Soit +10,74€	Soit +19,09€
+Ascendant	Soit +29,44€	Soit +20,36€	Soit +33,80€

EXEMPLE :

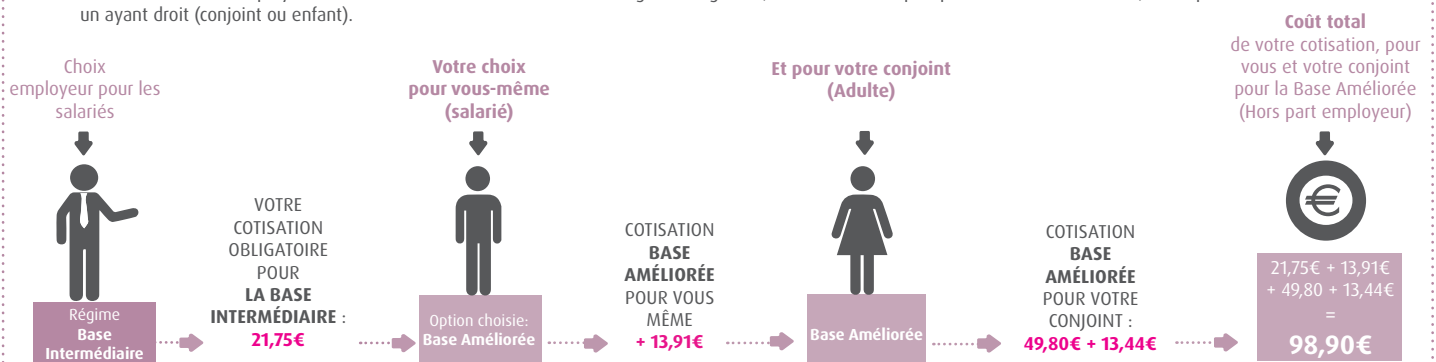
Votre employeur a choisi la **Base** comme régime obligatoire, vous souhaitez opter pour la **BASE INTERMÉDIAIRE** :



Si votre employeur a choisi de prendre la cotisation Base intermédiaire pour l'entreprise, il vous est possible d'y affilier votre conjoint ou/et vos enfants, ainsi que d'améliorer votre protection.

CHOIX 2		
BASE INTERMÉDIAIRE = RÉGIME OBLIGATOIRE		
Régime général	Base Intermédiaire	Base Améliorée
Salarié	Part patronale : 21,75€	Soit +13,91€
+Conjoint	Soit +49,80€	Soit +13,44€
+Enfant*	Soit +26,10€	Soit +8,35€
+Ascendant	Soit +49,80€	Soit +13,44€

EXEMPLE : votre employeur a choisi la Base Intermédiaire comme régime obligatoire, vous souhaitez opter pour **LA BASE AMÉLIORÉE**, ainsi qu'affilier un ayant droit (conjoint ou enfant).



EXEMPLE POUR UN SALARIÉ (RÉGIME GÉNÉRAL)

Régime souscrit par l'entreprise : Régime collectif de **Base**

Cotisation = 25,60€

Cotisation salariale : 25,60€/2 = **12,80€**.

Part salariale : **12,80€**

CHOIX 1			
BASE = RÉGIME OBLIGATOIRE			
Régime général	Base	Base Intermédiaire	Base Améliorée
Salarié	Part salariale : 12,80€	Soit +17,90€	Soit +31,81€
+Conjoint	Soit +29,44€	Soit +20,36€	Soit +33,80€
+Enfant*	Soit +15,36€	Soit +10,74€	Soit +19,09€
+Ascendant	Soit +29,44€	Soit +20,36€	Soit +33,80€
CHOIX 2			
BASE INTERMÉDIAIRE = RÉGIME OBLIGATOIRE			
Régime général	Base Intermédiaire	Base Améliorée	
Salarié	Part salariale : 21,75€	Soit +13,91€	
+Conjoint	Soit +49,80€	Soit +13,44€	
+Enfant*	Soit +26,10€	Soit +8,35€	
+Ascendant	Soit +49,80€	Soit +13,44€	
CHOIX 3			
BASE AMÉLIORÉE = RÉGIME OBLIGATOIRE			
Régime général	Base Améliorée		
Salarié seul	Part salariale : 28,71€		
+Conjoint	Soit +63,24€		
+Enfant*	Soit +34,45€		
+Ascendant	Soit +63,24€		

*Enfant : Gratuité à partir du 3^{ème}
 Selon le régime mis en place par votre employeur, vous pourrez choisir un niveau de garanties supérieur.

i BON À SAVOIR

COMMENT ACCÉDER À VOTRE ESPACE PERSONNEL ?



- 1 - Votre employeur vous déclare sur le site www.umanens.fr
- 2 - Vous recevez par mail, un identifiant et un mot de passe
- 3 - Vous accédez à la gestion de votre compte et bénéficiez de l'ensemble de vos services.

www.umanens.fr

TOUS NOS SERVICES EN LIGNE :

- Accédez à vos garanties, vos remboursements, vos services.
- Retrouvez vos devis, vos prises en charge.
- Gérez vos informations personnelles.



Nous avons la conviction que la proximité, la solidarité et l'écoute ont encore toutes leur place dans la mise en oeuvre d'un régime Frais de Santé.

Mieux vous connaître, mieux vous comprendre pour mieux vous accompagner... Voilà ce qui anime nos équipes.

Umanens... l'expérience mutuelle !

Umanens c'est :



1 million
de personnes
protégées



224
agences
de proximité



601 millions
d'euros de
cotisations

Accompagnement & Adhésion...

Rien de plus simple,
à vous de choisir la solution qui vous convient :



N°Cristal 09 69 32 96 10

APPEL NON SURTAXE

Un conseiller à votre écoute !



www.umanens.fr

Souscrivez directement en ligne !



Par courrier en nous retournant

le bulletin d'adhésion,
accompagné des pièces justificatives
à l'adresse suivante :

**GESTION BRANCHE UMANENS
TSA 60 002 - 75487 PARIS CEDEX 10.**